

Aubagne, le 14/04/23

Dossier suivi par :  
Lucas HUMBERT  
Chargé de mission GEMAPI  
l.humbert@epagehuca.fr  
07 52 05 18 33

**Objet :** Dépôt officiel d'une demande d'examen au cas par cas relatif au projet de travaux d'aménagement de l'Huveaune, entre Aubagne et la Penne-sur-Huveaune, pour le traitement des points de débordement.

Madame, Monsieur,

Au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Huveaune-Côtiers-Ayalades (HuCA) est porteur d'une action du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) visant à traiter les points de débordement de l'Huveaune au droit de la zone d'activités du pôle Alpha, zone économique majeure de la commune d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune.

Le programme d'aménagement vise l'augmentation de la capacité du lit mineur de l'Huveaune par raidissement des berges et confortement à l'aide de caissons végétalisés ou cages en gabion pour permettre le transit sans débordement d'un débit de 115 m<sup>3</sup>/s (proche de la crue décennale). Pour ce débit, les aménagements projetés permettent une réduction notable de l'exposition à l'aléa inondation des nombreux enjeux humains et économiques présents sur le secteur avec une mise en protection d'une vingtaine de logements individuels et une dizaine d'entreprises.

Préalablement au dépôt du dossier d'autorisation au titre de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous adresser une demande d'examen au cas par cas.

Restant à votre disposition pour vous apporter toute précision, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses,

Jean-Jacques COULOMB  
Président de l'EPAGE HuCA  
Huveaune-Côtiers-Ayalades

